



Tract n° 011

Paris, le 11 juin 2009

DELEGATION NATIONALE DE L.C.L. - Le Crédit Lyonnais

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / BC 315.51

Tél. 01.42.95.11.80 - Fax : 01.42.95.10.55

Adresse Lotus : cfdt_délégation-nationale@lcl.fr

Internet : www.creditlyonnais.cfdt-banques.fr

CCE DU 11 JUIN 2009

Cette séance a vu la présentation du projet de renforcement du dispositif commercial de la Banque Privée, des comptes 2008 de LCL et du CCE. Ont suivi les informations sur la filiale immobilière Angle Neuf et sur la portabilité des droits en matière de couverture prévoyance et frais de santé. Des questions ont notamment concerné les MSI cadres, la RVC et les bons cadeaux de 50 €.

Information sur le projet de renforcement du dispositif commercial de la banque Privée

Afin de répondre aux objectifs ambitieux de croissance du PNB de la Banque Privée (6 à 8% par an), la Direction entend renforcer le dispositif actuel par :

- le transfert de 13 000 clients vers la Banque Privée
- la création d'un pôle et de 14 sites délocalisés supplémentaires
- l'affectation de 60 postes supplémentaires (2/3 de conseillers et 1/3 de gestionnaires de clientèle)

Pour autant, **la CFDT** acte que les 60 nouveaux postes impliqueront la suppression de 60 postes dans le réseau.

Nous notons qu'il n'y aura pas de mobilité géographique contrainte et que la priorité des nominatives se fera en interne plutôt que par des embauches. La formation s'appuie sur le catalogue actuel de la Banque Privée.

Le transfert des comptes se fera en une fois durant la 1^{ère} quinzaine de janvier 2010.

La CFDT a également mis l'accent sur la sauvegarde des RPC (Rémunérations de la Performance Commerciale) et l'évolution des objectifs.

Présentation du rapport d'expertise sur les comptes 2008 de LCL

Même s'il met en évidence les bons résultats 2008, connus de tous à ce jour, le cabinet APEX considère que les objectifs du plan Crescendo II ne seront atteints qu'à la condition d'un PNB en croissance de 8% en 2010 ; ce qui paraît impossible dans le contexte actuel.

Pour mémoire, **la CFDT** a toujours revendiqué une durée de 5 ans au lieu de 3 pour le plan de compétitivité.

L'expert note également qu'au niveau des ressources humaines, le plan est en avance. En effet, le premier bilan fait apparaître des disparités selon les directions. De plus, les évolutions induiront des attentes différentes des salariés : parcours professionnel, formations, rémunérations...

Malgré le contexte de crise, la Direction indique que les objectifs du plan Crescendo II sont maintenus et souligne que LCL reste plutôt bien placé face aux crises de confiance, de liquidité et de solvabilité.

La CFDT acte que la baisse des volumes d'affaires constatée notamment au niveau des crédits à l'habitat est largement compensée par la progression de nos marges tout en gardant des prix compétitifs.

Présentation des comptes 2008 du CCE par l'Expert Comptable

La CFDT constate que les comptes du CCE sont maintenant en déficit structurel. **La CFDT** l'explique par le poids des charges structurelles telles que le service et les maisons de vacances alors que la subvention de la Direction ne cesse de diminuer puisqu'elle est basée sur la masse salariale.

La CFDT a donc demandé une révision du pourcentage versé afin de garantir le niveau des activités sociales proposé aux salariés.

Information sur l'évolution de la filiale de transaction immobilière Angle Neuf

Pour mémoire, Angle Neuf a été créé début 2009 et s'appuie sur un partenariat avec Selexia Immobilier (filiale du Crédit Agricole).

Selon la Direction, le démarrage d'activité a été dynamique avec, au 31 mai : 300 RDV de présentation du client au conseiller Angle neuf

en présence du conseiller LCL et 142 RDV client /conseiller Angle Neuf.

La CFDT note 15 transactions conclues... et un plan prévisionnel 2009 très en retard d'autant que seulement 4 conseillers commerciaux sont en poste au lieu des 8 prévus.

Dans son nouveau dossier, la Direction propose donc des évolutions pour cette filiale :

- Architecture plus ouverte avec maintenant signature en direct de mandats de commercialisation entre Angle Neuf et des grands promoteurs (Bouygues, Cogedim, Nexity par exemple)
- Gestion en direct du personnel avec la fin des mises à disposition du personnel de Selexia et le recrutement des futurs conseillers.

Information en vue d'une consultation sur les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article 14 de l'Accord National Interprofessionnel relatif à la modernisation du marché du travail du 11 janvier 2008 (portabilité des droits en matière de maintien de couverture prévoyance et frais de santé

➤ L'article 14 de l'accord national interprofessionnel prévoit de permettre aux salariés de LCL, dont le contrat de travail cesse, de continuer à bénéficier des garanties complémentaires prévoyances et frais de santé applicables chez LCL pendant leur période de chômage.

Les bénéficiaires sont des salariés dont le contrat prend fin pour les raisons suivantes :

- licenciement (en dehors des fautes lourdes)
- rupture anticipée ou arrivée du terme d'un contrat à durée déterminée (vise tous les types de CDD tels que les CDD classiques, les contrats d'apprentissage ou encore les contrats de professionnalisation)
- rupture en cours de période d'essai,
- rupture conventionnelle (art. 1237-11 et suivants du code du travail)
- démission considérée comme «légitime»

La durée maximale du dispositif est de 9 mois (ex. : un CDD de 4,5 mois peut ouvrir droit à une période de 4 mois) et le bénéfice des garanties prend fin si l'ancien salarié retrouve un nouvel emploi.

La Direction propose que le financement soit assuré par l'ancien salarié et LCL..

Points divers :

La CFDT a dénoncé la méthodologie de revalorisation de salaire concernant le passage « Cadre » de certains anciens Directeurs d'Agence. En effet, s'ils ont perçu une MSI en janvier, la Direction ne les augmente pas des 1800 € prévus pour la lettre H mais seulement de la différence. Par exemple, un salarié ayant été augmenté de 800 € en janvier voit sa RBA progresser de 1000 € seulement en juillet. **La CFDT** rappelle qu'il s'agit d'un réajustement statutaire pour les DA de l'ancienne Convention Collective qui a donné lieu à de nombreuses procédures juridiques et que la Direction reconnaît enfin aujourd'hui. Par conséquent, on la Direction ne peut déduire la somme perçue en janvier, au titre de la MSI, qui n'est que la récompense de leurs efforts ou de leurs compétences. **La CFDT** considère que ces salariés peuvent demander à faire valoir leurs droits juridiquement d'autant que la question de la rétroactivité n'est pas tranchée.

La Direction annonce que les auxiliaires de vacances de l'été 2009 seront plus nombreux que l'an dernier sans préciser toutefois l'augmentation. **La CFDT** acte que les Ressources Humaines locales ont encore la possibilité de faire des arbitrages.

Le 18 juin se tiendra une nouvelle journée nationale de démarche PRO qui va concerner 656 points de vente dont les agences principales des DGA. Des offres spécifiques autour de 3,45% en taux nominal seront faites pour les prospects.

La CFDT note que le nouvel accord RVC qu'elle a négocié et signé a été plus productif pour l'exercice 2008. Le chiffre final est de 98,8 millions d'euros et représente 11,8% de la masse salariale contre 4,6% en 2002. Les salariés ont validé leurs options à 75% par Internet (50% en 2005). **La CFDT** remarque que 50% des salariés ont demandé un versement en compte ce qui traduit bien une problématique de pouvoir d'achat.

POUR INFORMATION : Les chèques cadeaux de 50 € offerts par le CCE, sur proposition de la CFDT et du SNB, seront disponibles pour la rentrée de septembre auprès des Comités locaux.